

Tableau 2 : Analyse de cohérence entre les Axes/OT/PI/Actions 2014-2020 et les priorités stratégiques WestMED

Axes 2014 2020	Objectifs Thèmes 2014 2020	Priorité d'investissement 2014 2020	Actions financées en 2014-2020 au titre des secteurs dits prioritaires transfrontaliers ¹	Priorité de la stratégie UE WestMED cohérents
<p>1. Promouvoir la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières</p>	<p>3. Accroître la compétitivité des PME</p>	<p>3A. En promouvant l'esprit d'entreprise, notamment en facilitant l'exploitation économique de nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises, notamment par le biais d'incubateurs d'entreprises</p>	<p>Axe 1/PI 3A. Actions visant à créer un réseau transfrontalier pour la fourniture de services aux nouvelles entreprises. Axe 1/PI 3A. Actions visant à créer un réseau transfrontalier pour la fourniture de services d'accompagnement aux entreprises existantes. Axe 1/PI 3A. Actions pour l'acquisition de services de soutien à l'activité par de nouvelles entreprises (0-2 ans d'existence). Axe 1/PI 3A. Actions pour l'acquisition de services de soutien et d'expansion d'activité par les entreprises existantes (2-5 ans d'existence).</p>	<p>2.2. Développement de clusters maritimes 2.4. Consommation et production durables</p>
		<p>3D. En soutenant la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et à s'engager dans les processus d'innovation</p>	<p>Axe 1/PI 3D. Actions visant à créer des réseaux/clusters d'entreprises pour l'utilisation d'un personnel hautement qualifié et pour l'exploitation économique de nouvelles idées. Axe 1/PI 3D. Stratégies et plans d'action conjoints visant à renforcer la compétitivité des entreprises de la zone transfrontalière. Axe 1/PI 3D. Actions pour le développement d'un label touristique commun de l'espace du Programme Maritime pour les produits d'écotourisme. Axe 1/PI 3D. Investissements pour la promotion des produits touristiques. Axe 1/PI 3D. Investissements pour améliorer l'accessibilité et la durabilité de l'offre touristique.</p>	<p>2.2. Développement de clusters maritimes 2.4. Consommation et production durables</p>
<p>2. Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques</p>	<p>5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques</p>	<p>5A. En soutenant les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes</p>	<p>Axe 2/PI 5A. Actions de prévention et de gestion conjointe des risques liés aux inondations. Axe 2/PI 5A. Actions de prévention et de gestion conjointe des risques liés à l'érosion côtière. Axe 2/PI 5A. Actions de prévention et de gestion conjointe des risques liés aux incendies. Axe 2/PI 5A. Création de systèmes conjoints de surveillance contre l'ensablement des ports.</p>	<p>3.3. Biodiversité et conservation des habitats marins</p>
		<p>5B. En favorisant des investissements</p>	<p>Axe 2/PI 5B. Actions de gouvernance communes visant à</p>	<p>3.3. Biodiversité et conservation</p>

1 Les secteurs prioritaires transfrontaliers identifiés par le programme sont les suivants : la navigation de plaisance et la construction navale, le tourisme innovant et durable, la biotechnologie bleue et verte, les énergies renouvelables bleues et vertes.

		destinés à faire face à des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des catastrophes	accroître la sécurité de la navigation (stratégies et plans d'action communs) Axe 2/PI 5B. Investissements pour des instruments TIC pour la surveillance des risques. Axe 2/PI 5B. Création d'un observatoire conjoint pour la surveillance du transport de marchandises dangereuses	des habitats marins 1.2. Sécurité maritime et lutte contre la pollution marine
	6. Préserver et protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources	6C. En conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel	Axe 2/PI 6C. Actions pour la conservation, la protection et le développement du patrimoine naturel et culturel. Axe 2/PI 6C. Actions pour la mise en réseau du patrimoine historique et naturel des îles mineures. Axe 2/PI 6C. Actions visant à mettre en œuvre des plans d'action et des actions pilotes pour l'élimination des déchets et des eaux usées dans les ports. Axe 2/PI 6C. Actions visant à développer des réseaux transfrontaliers des sites culturels. Axe 2/PI 6C. Actions pour la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel.	3.3. Biodiversité et conservation des habitats marins
3. Améliorer l'accessibilité des territoires et la durabilité des activités portuaires	7. Promouvoir des systèmes de transport durables et éliminer les goulets d'étranglement dans les principales infrastructures de réseau	7B. En améliorant la mobilité régionale par la connexion des nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures du RTE-T, y compris les nœuds intermodaux	Axe 3/PI 7B. Actions visant à développer des systèmes de transport multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération avec les réseaux RTE-T. Axe 3/PI 7B. Investissements pour des infrastructures et services des nœuds portuaires et réalisation de plateformes intégrées TIC avec des services intelligents. Axe 3/PI 7B. Actions pour la réalisation d'un service intelligent TIC pour la mobilité intermodale transfrontalière des passagers.	2.4. Consommation et production durables
		7C. En élaborant et en améliorant des systèmes de transport respectueux de l'environnement (également à faible émission sonore) et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime interne, les ports et les liaisons multimodales et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable	Axe 3/PI 7C. Actions pour la définition de modèles de simulation et de régulation du trafic terrestre. Axe 3/PI 7C. Actions pour la réalisation conjointe d'outils STI (Systèmes de transport intelligent) pour la réduction des émissions sonores. Axe 3/PI 7C. Investissements visant à réduire la pollution sonore dans les ports commerciaux et sur les plateformes logistiques associées. Axe 3/PI 7C. Études de faisabilité pour l'utilisation de carburants	2.4. Consommation et production durables

			<p>moins polluants et pour la construction d'installations de GNL dans les ports commerciaux.</p> <p>Axe 3/PI 7C. Plans d'action communs et actions pilotes pour la construction de stations de stockage et de ravitaillement en GNL dans les ports commerciaux.</p> <p>Axe 3/PI 7C. Création d'un observatoire transfrontalier pour la surveillance de la qualité de l'air dans les ports.</p>	
4. Augmentation des opportunités d'emploi, durable et de qualité, et d'insertion par l'activité économique	8. Promouvoir l'emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité des travailleurs	<p>8A. En soutenant la création d'incubateurs d'entreprises et d'investissement en faveur des indépendants, des micro-entreprises et de la création d'entreprise</p>	<p>Axe 4/PI 8A. Actions visant à créer un réseau transfrontalier pour des services de tutorat et coaching.</p> <p>Axe 4/PI 8A. Actions conjointes visant à soutenir le reclassement externe, le management buy out, les retombées pour les chômeurs à la suite de la crise des entreprises.</p>	<p>2.2. Développement de clusters maritimes</p> <p>2.3. Développement et flux de compétences</p>
		<p>8CTE. Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité du travail par l'intégration des marchés du travail transfrontaliers, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil, la formation conjointe</p>	<p>Axe 4/PI 8CTE. Actions visant à créer un réseau transfrontalier de services pour l'emploi et à activer des services communs.</p> <p>Axe 4/PI 8CTE. Actions de formation communes transfrontalières dans les filières prioritaires transfrontalières</p> <p>Axe 4/PI 8CTE. Actions visant à encourager la mobilité transfrontalière des étudiants.</p>	<p>2.3. Développement et flux de compétences</p>